

Dans un vrai duel gauche-droite, les partis prennent position

La droite appelle à voter Olivier Jornot; la gauche roule pour Pierre Bayenet. Et Le Centre? Il penche à droite. À l'approche de l'élection du 29 mars, l'ensemble des partis genevois, ou presque, a donné son mot d'ordre.

Sans surprise, le PLR soutient pleinement son candidat. Le procureur général «a modernisé l'institution et amélioré le traitement des affaires tout en garantissant une application rigoureuse et équitable du droit», estime le parti. L'enthousiasme est moins prononcé du côté de l'UDC, qui appelle à voter Olivier Jornot «faute de mieux», en relevant que «le Ministère public ne requiert que trop rarement l'expulsion pénale des criminels étrangers alors même que la loi lui offre cette possibilité».

Certains partis ne se retrouvent pas dans le système d'élection des magistrats à la sauce genevoise.

Le Centre propose à son tour de confirmer le procureur général dans ses fonctions. «Sur la base des retours que nous avons eus de nos membres de la Commission judiciaire, une nette majorité de notre assemblée des délégués a estimé qu'Olivier Jornot est la personne la plus armée pour ce poste», explique Philippe Rochetin, président de la section genevoise.

À gauche, les Verts et le Parti socialiste n'ont pas trouvé de candidat maison pour affronter Olivier Jornot. Ce fut le cas également en 2014, mais désormais, les deux grands partis de gauche appellent à voter Pierre Bayenet. Au sein de cette grande alliance avec les composantes d'extrême gauche, les écologistes sont les plus démonstratifs. «Doté d'une vision humaniste et d'un sens des priorités visant à renforcer la sécurité et le vivre-ensemble, Pierre Bayenet saura mettre en place une politique pénale juste pour l'ensemble de la population», écrivent les Verts, qui réitérent leur confiance au candidat estampillé SolidaritéS. À moins de trois semaines du scrutin, le soutien est en revanche plus timide au sein du PS.

Enfin, certains partis ne se retrouvent pas dans le système d'élection des magistrats à la sauce genevoise. C'est pourquoi le MCG et Libertés et justice sociale, tous deux représentés au Grand Conseil, ont d'emblée refusé de soutenir un candidat. Les deux formations sont même allées à la pêche aux postulants apolitiques, estimant que la fonction doit être au-dessus des jeux partisans. Mais les appels à candidatures sur le modèle d'une offre d'emploi lancés par les deux partis n'ont reçu aucune réponse. (LDI)



Succédant à Daniel Zappelli, Olivier Jornot est un redoutable orateur au service d'une vision essentiellement répressive de la justice. Georges Cabrera

Olivier Jornot contre Pierre Bayenet,

Élections populaires du procureur général Le sortant balaie les critiques et reste sur une ligne intransigeante

Olivier Jornot

Continuer ou changer de cap. L'élection du procureur général du 29 mars a l'avantage de pouvoir être réduite à cette formule. Une simplification qui passe par un choix entre deux hommes, l'actuel patron de la justice, Olivier Jornot, et celui qui le met au défi, Pierre Bayenet.

À 56 ans, Olivier Jornot, en quête d'un troisième mandat, semble s'être assagi. Oubliées les frasques de 2016, quand il était sermonné par le Conseil supérieur de la magistrature pour une soirée arrosée et des managements à «son obligation de veiller à conserver un comportement irréprochable».

Désormais, le libéral-radical incarne une forme d'autorité que nul ne saurait lui contester, quel que soit le regard posé sur son bilan. Pour ses détracteurs, c'est même l'excès de leadership et la crainte qu'il suscite en interne qui pèsent sur son action.

«Faire peur»

«Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, il domine le paysage de manière massive, note pour sa part Yves Nidegger, avocat, député et membre de la Commission judiciaire. Dans ce rôle

excessif que nos institutions genevoises donnent au procureur général (ndlr: Genève est le seul canton où le procureur général dirige le Parquet et gère les tribunaux), sa fonction s'incarne pour partie dans la crainte qu'il inspire. Olivier Jornot, c'est la statue du commandeur doublée d'un grand organisateur pondéré des directives», poursuit l'UDC, dont le parti appelle à réélire le procureur général «faute de mieux».

Redoutable orateur au service d'une vision essentiellement répressive de la justice, Olivier Jornot a cette faculté de contre-attaquer quand la critique se manifeste. Lorsqu'une étude universitaire fustige la propension genevoise à trop incarcérer, il balaie sans ménagement. «Une de mes rares promesses a toujours été d'être ferme contre la délinquance, je ne vais donc pas me plaindre qu'une étude montre qu'on n'a pas baissé les bras à Genève», nous disait-il en octobre. Plus tard, dans le journal officiel du PLR, il renvoie le Conseil d'État à ses responsabilités sur la question des prisons. «Il n'y a pas, dans notre canton, de surpopulation carcérale: il y a en revanche, depuis des années, une sous-dotation pénitentiaire.»

Au-delà d'une figure qui ne laisse personne indifférent, il

s'agit de tirer un bilan d'une justice sous sa responsabilité depuis quinze ans. Succédant au démissionnaire Daniel Zappelli, Olivier Jornot a repris un Parquet en crise en 2012. Aujourd'hui, les voix sont unanimes pour souligner son efficacité sur ce point en même temps qu'il est courant d'entendre des procureurs parler de la «peur» que suscite le patron.

Quant à la politique criminelle, elle s'est orientée vers la lutte contre l'insécurité de rue et les cambriolages. C'est là une autre tâche du procureur général: définir les priorités.

Une justice trop lente

Après les années Bernard Bertossa et la traque aux criminels en col blanc, la justice tape-t-elle au bon endroit? Sur ces questions, les juristes qui osent critiquer Olivier Jornot ne courent pas les rues. L'avocat François Canonica fait partie de ceux qui ne pratiquent pas la langue de bois. «Je considère que le Ministère public n'a pas, depuis des années, les forces suffisantes pour instruire les dossiers financiers. On tombe ainsi un peu dans la facilité en poursuivant les voleurs de vélos. Cette politique est plus facile à mettre en œuvre et moins chronophage, lance l'ancien bâtonnier. Résultat: de nombreuses

grosses affaires sont soit renvoyées à l'avant-veille de la prescription, soit la subissent.»

La lenteur de la justice pénale. Voilà le dysfonctionnement majeur de l'appareil judiciaire genevois. Régulièrement questionné sur le sujet, Olivier Jornot pointe l'explosion du nombre de procédures, les contraintes induites par le Code de procédure pénale entré en vigueur en 2011, mais surtout le manque de moyens que le politique accorde à une fonction régaliennne. En 2024, l'appel était partiellement entendu puisque le Grand Conseil votait un renfort de cinq procureurs (portant leur nombre à 48 à Genève).

Mais les voix discordantes soutiennent que la lenteur dans le traitement des dossiers s'explique aussi par une rotation importante au sein d'un Ministère public soumis à une pression excessive venant du haut. Quoi qu'il en soit, il est désormais fréquent qu'une affaire passe entre les mains de trois, voire quatre magistrats différents, retardant les échéances et laissant au justiciable un goût amer légitime.

Ce tournus s'explique par la fonction du Ministère public comme antichambre aux postes de juges, plus confortables que ceux des procureurs. Le phénomène n'est pas nouveau, mais la

pression exacerbée a accéléré le processus. Pour la députée Verte Sophie Bobillier, une nouvelle ère doit s'ouvrir dans la gestion du Ministère public: «Ce management par la terreur est dépassé. Les procureurs partent dans un état d'épuisement important et parce qu'ils ne sont pas en phase avec les directives.»

Alors que faire? «Encourager la spécialisation des procureurs et orienter la politique pénale vers les vrais besoins de la population, préconise l'écologiste. On ne mise pas assez sur la médiation pour désengorger les tribunaux.»

Une nouvelle criminalité à combattre

Après avoir instruit l'affaire Maudet, suscité une vague d'incompréhension en poursuivant les policiers commettant des excès de vitesse dans l'exercice de leurs fonctions, Olivier Jornot est désormais attendu sur le dossier des soupçons de fraude électorale à Vernier.

À moyen terme, qu'il s'agisse du PLR ou de son adversaire, le futur procureur général devra conduire le vaste chantier de la numérisation de la justice et proposer une action concrète contre les fléaux d'aujourd'hui; les violences faites aux femmes et les escroqueries en ligne.



Moins emprisonner lorsque les délits sont mineurs et mieux prendre en charge les victimes sont les axes prioritaires de Pierre Bayenet. Laurent Guiraud

«Rigueur» contre «empathie»: deux programmes en un coup d'œil

L'opposition entre Olivier Jornot et Pierre Bayenet offre aux électeurs une opposition entre des personnalités, des styles et des visions de la justice que tout oppose. Cet antagonisme rejaillit dans la manière dont chacun présente son programme. Ainsi, la campagne d'Olivier Jornot liste trois caractéristiques du sortant: indépendance, respect de la loi et rigueur. Dans ses supports de campagne, il est indiqué que «le Ministère public doit être porteur d'un message de rigueur et de soutien aux victimes. Olivier Jornot ne s'est jamais départi de cette conception, face à tous ceux qui, pour des motifs exclusivement idéologiques, proposent de baisser les bras face à la criminalité.»

Cette phrase fait directement écho aux arguments brandis par le camp de Pierre Bayenet. Là, la campagne se déploie autour de trois axes: réorganiser un Ministère public surchargé, lutter contre la surincarcération et prendre en charge les victimes de manière «soignée, compétente et empathique [...] quel que soit leur statut légal».

Le programme de gauche vise ainsi à renforcer la prévention et la réduction du risque de récidive en matière de petite criminalité afin d'«éviter les situations qui conduisent à l'accumulation de mois, parfois d'années, de détention, par addition de petites condamnations prononcées contre des personnes précaires». (LDI)

les deux candidats que tout oppose

quand son challenger se pose en anti-shérif. Portraits croisés avant l'élection du 29 mars. **Luca Di Stefano** Textes

Pierre Bayenet

En quatorze ans de règne d'Olivier Jornot, un seul téméraire est allé à l'affrontement direct dans les urnes avec le procureur général. Candidat sous l'étiquette de Solidarités, Pierre Bayenet se propose à nouveau pour reprendre les rênes de la justice genevoise. En 2014, l'avocat de profession avait récolté près d'un tiers des suffrages. Un score honorable pour celui qui se lançait presque seul.

Aujourd'hui installé au sein du Ministère public comme procureur, l'ancien défenseur des squatteurs de Rhino bénéficie de soutiens qui lui avaient fait défaut par le passé. Les Verts et le Parti socialiste appellent désormais à voter pour lui.

Maladresse politique

Cela suffira-t-il à faire vaciller l'ordre établi le 29 mars? Pour le challenger de 49 ans, il s'agit d'affronter un coup dur tombé en pleine campagne, au pire des moments. En février, «Le Temps» révélait l'opération immobilière réalisée par Pierre Bayenet en 2023 au détriment d'un ancien client ruiné – il était alors son avocat – auprès duquel

il avait une créance pour le paiement de ses honoraires. Après une procédure d'expulsion de l'ancien propriétaire et client, l'appartement a été revendu, générant une confortable plus-value. Rien d'illégal, mais au sein du Barreau, l'opération est jugée hautement inélégante. Sans compter que Pierre Bayenet se pose en défenseur d'une «vision humaniste» de la justice.

Parmi ses soutiens de gauche, cette affaire fait forcément désordre. Mais si les socialistes ont décidé de faire la distinction entre le candidat et son programme, les Verts restent convaincus de l'«intégrité» du candidat. Dans tous les cas, il s'agit avant tout pour la gauche de tourner la page Olivier Jornot, dont la politique jugée «catastrophique» serait responsable de la surpopulation carcérale.

Moins emprisonner

C'est donc l'axe principal du programme de Pierre Bayenet: s'attaquer à «l'orientation répressive» de la politique pénale en vigueur. «Le choix de punir sévèrement certains types d'infractions relève de directives du procureur général», affirmait le candidat de gauche lors de la présentation de ses intentions, en début d'année. Il chas-

sait ainsi l'idée que le droit pénal ne laisse aucune marge de manœuvre dans les cantons.

Cette critique prend appui sur une étude universitaire du Laboratoire romand sur la décroissance carcérale de l'Université de Genève (dont fait partie Pierre Bayenet). En substance, ses conclusions contredisent les réponses données jusqu'alors

En quatorze ans de règne d'Olivier Jornot, un seul téméraire est allé à l'affrontement direct dans les urnes avec le procureur général.

sur l'incarcération à Genève (le canton de Vaud est également concerné). La surpopulation ne s'expliquerait ni par le manque de places de détention, ni par les contraintes imposées par le législateur, mais par l'orientation cantonale, notamment en matière de répression des pe-

tits délits. Une question politique, donc.

Moins emprisonner lorsque les délits sont mineurs et mieux prendre en charge les victimes, voilà les axes prioritaires de Pierre Bayenet. Celui qui a été élu procureur en 2021 en dribblant quelque peu les procédures usuelles – il officie donc sous les ordres de son concurrent – se pose également en réformateur au sein du Ministère public. Sa proposition: miser sur la spécialisation des magistrats afin de lutter contre la fuite des cerveaux. Ce changement permettrait par ailleurs de mieux répondre aux attentes de la population dans des affaires de violences domestiques ou de cybercriminalité.

Agréable, sympathique, mais...

Qu'en disent ceux qui côtoient le procureur à l'interne? Premièrement, il est unanimement reconnu que l'explosion du nombre de dossiers à gérer est source d'une grande tension au sein de l'appareil pénal genevois. Quant à Pierre Bayenet, «il est très agréable et sympathique au quotidien. Mais j'ai des doutes quant à sa capacité à occuper un poste d'une telle ampleur», note une source interne.

Un autre interlocuteur au sein du Parquet exprime un sentiment comparable. «Avec le drame de Crans-Montana, nous avons mesuré à quel point il est nécessaire que le Ministère public ait les épaules pour affronter des événements de grande ampleur. Pierre Bayenet aurait sans doute une approche plus humaine, moins autoritaire à l'interne, mais Olivier Jornot incarne un leadership rassurant. Il est aussi une voix respectée lorsqu'il faut demander des budgets au Grand Conseil ou travailler avec les autorités pénales des autres cantons.»

Ces éléments soulèvent la question de la fonction extrêmement vaste du procureur général à Genève (bien que ce dernier doive, dès la prochaine législature, partager le fauteuil à la tête de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire avec le président de la Cour de justice). Elle implique une assise, des réseaux et interdit les faux pas. Or, Pierre Bayenet doit montrer patte blanche après une série de maladresses politiques.

Autres griefs

En 2020, il était pointé du doigt, jusque dans son propre camp, pour avoir occupé en sous-location un appartement en Ville de

Genève lui permettant de changer son adresse et ainsi de pouvoir faire acte de candidature à la Mairie. Plus tôt, en 2015, c'est le loyer perçu pour un studio lui appartenant qui suscitait la polémique. Comme pour l'affaire de l'opération immobilière divulguée dans les médias en début d'année, Pierre Bayenet a rappelé ses origines belges, où la culture de la propriété est forte. «Ce n'est pas parce qu'on est propriétaire qu'on n'a pas le droit d'être de gauche», réplique l'ancien avocat des squatteurs de Rhino.

Ces polémiques autour de Pierre Bayenet sont-elles rédhitoires? La gauche martèle que non, tant il devient urgent de suivre une autre voie en matière pénale. Le candidat incarne par ailleurs une forme de courtoisie, un changement de style, loin de la posture du shérif. «Son rapport aux avocats est excellent, il est poli et intelligent», note l'avocat François Canonica.

L'ancien bâtonnier annonce sans se cacher qu'il votera pour le candidat de gauche le 29 mars. «Je n'ai jamais identifié, chez lui, l'application d'une idéologie, mais au contraire un instinct de recherche d'équilibre des forces en présence, poursuit-il. Il n'est certainement pas un doctrinaire et je le crois tout à fait sincère.»